

Notice explicative – Aide à l'enfance - Entraide Marine ADOSM

À noter : Un dossier complet doit être constitué pour chaque enfant bénéficiaire sollicitant le supplément et accompagné des justificatifs demandés.

À qui s'adresse cette demande ?

Le supplément à l'aide à l'enfance est **destiné aux enfants déjà bénéficiaires** de l'aide à l'enfance de l'Entraide Marine-ADOSM. Contrairement à l'aide à l'enfance, attribuée sans condition de ressources, le supplément fait l'objet d'une étude de la situation familiale et financière du foyer. Son montant est déterminé après examen du dossier et ne peut excéder **600 €**.

Comment remplir le formulaire ?

- Complétez l'ensemble des rubriques du formulaire.
- Cochez la situation correspondant à votre enfant au moment de la demande.
- Indiquez les ressources mensuelles actuellement perçues par les représentants légaux.
- Signez l'attestation sur l'honneur en dernière page.

Pièces justificatives à joindre

Merci de joindre les documents suivants :

- ☐ Le dernier avis d'imposition disponible du foyer ;
- ☐ Une attestation CAF récente ;
- ☐ Un justificatif de la situation de l'enfant :
 - certificat de scolarité pour les enfants scolarisés ;
 - justificatif du mode de garde, le cas échéant ;
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) en cas de première demande de supplément ou de changement de coordonnées bancaires ;
- ☐ Une photocopie du livret de famille
- ☐ Tout justificatif utile en cas de changement de situation familiale ou financière.

Où envoyer votre dossier ?

Vous pouvez transmettre par courriel votre dossier complet à l'antenne de l'Entraide Marine-ADOSM dont vous dépendez :

Brest : Bretagne et Manche (22, 29, 35, 56, 50)

social.brest@entraidemarine.org

Toulon : Région sud et Corse (04, 05, 06, 13, 83, 84)

social.toulon@entraidemarine.org

Paris : métropole (hors départements rattachés à Brest et Toulon) et Outre-mer

social.paris@entraidemarine.org

Besoin d'aide ?

Pour toute question relative à votre demande ou aux pièces à fournir, vous pouvez contacter votre antenne Entraide Marine-ADOSM.

 L'ensemble des informations recueillies est traité de manière confidentielle et utilisé exclusivement pour l'instruction de votre demande, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles.